

déi Lénk

Dépôt : M. Justin Turpel
Luxembourg, le 24 avril 2014
PL N°6666

1

Motion

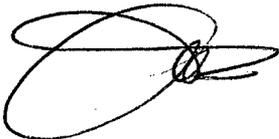
La Chambre des Députés

- Considérant l'annonce de Madame le Ministre de la Culture de résilier l'ensemble des conventions culturelles que l'Etat entretient actuellement avec les associations et institutions du secteur culturel afin de réorganiser la politique de subvention culturelle de l'Etat;
- Considérant que ces déclarations n'ont pas été accompagnées par des annonces concrètes concernant l'orientation future de ces conventions culturelles qui auraient ainsi au moins permis aux associations et institutions une certaine prévisibilité concernant leurs engagements ;
- Considérant qu'il existe ainsi une grande incertitude concernant les nouveaux critères à la base des nouvelles conventions ;
- Considérant que cette incertitude rend impossible toute planification pluriannuelle – outil important pour les associations et institution culturelles ;

invite le Gouvernement

- à s'informer auprès des associations et institutions culturelles sur leurs engagements qu'elles ont d'ores et déjà prises en relations avec leurs projets culturels par rapport à d'autres associations et institutions luxembourgeoises et/ou étrangères ;
- à présenter dans les meilleurs délais les critères qui serviront de base pour les nouvelles conventions, critères qui devront s'orienter aux buts, défis et mesures proposés par le Pacte culturel.

Justin TURPEL



Serge URBANY

